

**AVIS PUBLIC**Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles**Montréal** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19 h, au Centre récréatif de RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**, la demande de dérogation mineure suivante :

**Bâtiment résidentiel situé au 10015, rue Sylvain-Garneau, district de La Pointe-aux-Prairies**

L'objet de cette demande est de permettre une distance minimale de 1 mètre entre une piscine et l'emprise d'une voie publique (au point le plus rapproché), plutôt que de 4,5 mètres (article 138 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

**À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.**

Fait à Montréal, le 10 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*